

# **Fnac Darty**

Société Anonyme

9, rue des Bateaux Lavoirs  
94200 Ivry-sur-Seine

---

## **Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre**

Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2020  
19<sup>ème</sup> résolution

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.  
2, avenue Gambetta  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

Deloitte & Associés  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris La Défense Cedex  
France

## **Fnac Darty**

Société Anonyme

9, rue des Bateaux Lavois  
94200 Ivry-sur-Seine

---

### **Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre**

Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2020 – 19<sup>ème</sup> résolution

---

A l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société Fnac Darty,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution gratuite, en une ou plusieurs fois, d'actions ordinaires de votre société, existantes ou à émettre, au profit des membres du personnel salarié de votre société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés directement ou indirectement au sens de l'article L.225-197-2 du code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer, sous condition suspensive du vote de la 20<sup>ème</sup> résolution soumise à la présente Assemblée qui prendrait effet à l'expiration de la présente autorisation.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement au titre de la présente autorisation ne pourra dépasser 1% du capital social existant au jour de la décision d'attribution.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser, pour une durée de 4 mois à partir du jour de la présente Assemblée, à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre. Cette autorisation permettrait ainsi à votre Conseil d'administration, dans la limite du plafond susvisé et pendant une durée courte liée au contexte particulier du Covid-19, de pouvoir attribuer gratuitement des actions à un nombre élargi de salariés, cadres du groupe, à l'exclusion expresse des mandataires sociaux de la société, sans pour autant que ces attributions puissent présenter un caractère de rémunération exceptionnelle pour les bénéficiaires.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

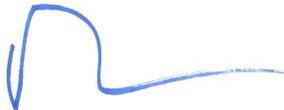
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution gratuite d'actions.

Paris La Défense, le 27 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*



Eric Ropert  
*Associé*

Deloitte & Associés



Stéphane Rimbeuf  
*Associé*